

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 juin 2022

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 21
 Votants : 30

D22.053

L'an deux mille vingt-deux,
 le seize juin,
 à 18 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien (à partir de 18 h 45), CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard (à partir de 19 h), RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : SAGNET-POUGET Valérie (pouvoir donné à CITERIN-NORMANDIN Sylvie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal (pouvoir donné à RODRIGUES David), POUEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CROUZET Colette (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.053: VELOURUTE DE LA VALLEE DU LOT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les termes de la délibération D22.033 adoptée en date du 14 avril 2022, qui donnait un avis favorable pour que la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN participe au projet de Véloroute de la Vallée du Lot, en collaboration avec les services départementaux, après validation du tracé définitif des itinéraires et validation des conditions d'intervention des différents partenaires.

Une réunion a été organisée le 12 mai 2022, entre les services du Département et ceux de la CC ALCT, et les représentants des Communes concernées, à savoir : Saint Pierre de

Nogaret, Banassac-Canilhac, La Canourgue, Saint Germain du Teil, Les Salelles, Chanac, Cultures et Esclanèdes. Au cours des échanges, il est apparu que si tous les élus sont très intéressés par ce projet de création d'une voie cyclable familiale le long de la Vallée du Lot, il est toutefois nécessaire d'obtenir certaines précisions et d'avoir des certitudes quant à l'itinéraire définitif et au coût d'entretien restant à la charge de la CC ALCT ou des Communes concernées, avant de s'engager définitivement sur ce dossier.

En effet sur le tracé retenu, trois zones semblent poser problème : à Montjézieu, aux Salelles, et sur le contournement de Chanac – Esclanèdes - Cultures. Sur le tracé passant par la voie romaine vers Montjézieu, le dénivelé est très conséquent et semble incohérent avec les préconisations classiques pour ce type de voie cyclable. Pour les Salelles, Madame Suzanne BADAROUX évoque notamment une portion prévue sur le tracé, en bordure du Lot, très exposée aux inondations avec des risques de remise en état permanent sauf aménagements spécifiques à mettre en place. Et enfin, pour ce qui concerne le tracé provisoire du contournement de Chanac, Esclanèdes et Cultures en passant par le Causse, c'est-à-dire loin de la vallée du Lot, les élus ont des doutes sur le caractère « provisoire » de cet aménagement.

Par ailleurs, les élus ont demandé que soient étudiés des itinéraires alternatifs (comme Auxillac – l'Arbussel – les Salelles) car certains tracés provisoires s'éloignent semble-t-il fortement du bord du Lot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONFIRME son intérêt pour ce projet de création de véloroute de la Vallée du Lot, sous réserve d'obtenir des précisions quant à la répartition des rôles des différentes partenaires et des réponses quant aux itinéraires retenus,

DEMANDE que Monsieur le Président rencontre à nouveau les services du Département, en présence des Maires concernés pour les zones sur lesquelles subsistent des interrogations.

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 29 juin 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL